

POLITIQUE EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

NOVEMBRE 2024

COMMENT ARITZIA COLLABORE AVEC SES FOURNISSEUR·SES

Aritzia et ses sociétés affiliées (collectivement, « **Aritzia** ») s'engagent à respecter les droits de la personne, à offrir des conditions de travail équitables et sécuritaires et à réduire les répercussions environnementales de la fabrication de leurs produits et de leurs activités en général. Les principes suivants sous-tendent notre approche en matière de relations avec nos fournisseur·ses :

- tisser des liens solides avec des fournisseur·ses qui ont les mêmes valeurs que nous;
- maintenir une communication ouverte et transparente pendant toute la relation;
- définir des exigences qui incitent les travailleur·ses à faire entendre leur voix afin qu'on leur réponde et qu'on en tienne compte dans la prise de décisions visant les fournisseur·ses;
- définir des exigences en phase avec les normes juridiques locales ou nationales, conformément aux normes en vigueur dans le secteur. En cas de conflit entre celles-ci, on s'attend à ce que la norme la plus élevée soit appliquée;
- définir des exigences pour gérer les enjeux systémiques en matière de droits de la personne et de normes environnementales dans le secteur;
- favoriser une relation collaborative d'amélioration continue ainsi qu'une approche axée sur le progrès en matière de normes environnementales et en milieu de travail;
- inciter les fournisseur·ses à nous faire part de leurs commentaires sur notre rendement, y compris sur toute conséquence imprévue de nos pratiques et de nos procédés.

APPLICABILITÉ

La présente politique s'applique à tous·tes les fournisseur·ses qui produisent des biens et des services pour Aritzia, y compris aux fournisseur·ses de nos biens ou de toute composante de nos biens, ce qui inclut, plus précisément, tous·tes les sous-traitant·es de fournisseur·ses approuvé·es par Aritzia, y compris les travailleur·ses à domicile et toutes les autres personnes qui fournissent des installations ou des processus, ou qui exécutent des tâches, de production à l'extérieur des installations du/de la fournisseur·se. Ces installations, tâches et processus peuvent inclure, sans s'y limiter :

- des usines de produits finis;
- des installations de transformation des matières premières, de production de fibres et de tissage, y compris des installations d'égrenage, de filage, de tissage, de tricotage, de teinture et d'apprêt;
- des fournisseur·ses de garnitures, d'emballage et de composantes de produits;
- des fournisseur·ses de duvet vierge et de bourre synthétique;
- des installations d'entreposage de matières premières et de produits finis d'Aritzia;
- des fermes, des plantations et les autres fournisseur·ses qui ont originalement produit, extrait ou cultivé les matières premières ou substances chimiques à partir de la terre, de végétaux ou d'animaux.

APERÇU

La présente politique définit les attentes minimales envers les fournisseur·ses pour l'approvisionnement en matériaux d'Aritzia. Aritzia reconnaît les documents suivants, sur lesquels s'appuie la présente politique :

- La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (« **CITES** »);
- La Liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (« **UICN** »);
- La Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies;
- La World Wildlife Federation;
- Les cinq libertés du bien-être animal.

Aritzia exige de tous·tes ses fournisseur·ses qu'ils/elles respectent les libertés suivantes pour tous les animaux :

- L'absence de faim et de soif, en donnant un accès facile à de l'eau fraîche et à une alimentation qui assure santé et vigueur;
- L'absence d'inconfort, en offrant un environnement approprié, y compris un abri et un lieu de repos confortable;
- L'absence de douleur, de blessure ou de maladie, par la prévention ou encore un diagnostic et un traitement rapides;
- La liberté d'exprimer des comportements normaux en offrant un espace suffisant, des installations appropriées et la compagnie d'animaux de la même espèce;
- L'absence de peur et de détresse en assurant des conditions et des traitements qui ne causent pas de souffrance psychologique.

Aritzia n'entreprendra de relation d'affaires qu'avec les fournisseur·ses qui s'engagent à respecter les normes décrites dans la présente politique.

CONDITIONS DE BASE

Les fournisseur·ses doivent :

- obtenir et tenir à jour les certifications ou les documents appropriés pour confirmer la validité de leurs affirmations concernant les matériaux;
- reconnaître qu'ils/elles ne peuvent pas embaucher d'enfants ou confier des tâches dangereuses à de jeunes travailleurs dans aucune de leurs activités, à aucune étape de la chaîne d'approvisionnement;
- se conformer à la politique d'Aritzia relative au travail des enfants et aux jeunes travailleur·ses.

MATÉRIAUX À BASE DE PLANTE

L'approvisionnement en tissus à base de plantes devrait réduire au minimum les répercussions environnementales comme l'épuisement des ressources et l'accélération des changements climatiques, en plus de se conformer à l'ensemble des règlements pertinents.

COTON

Les fournisseur·ses doivent :

- s'approvisionner en coton durable, notamment en coton issu d'une culture biologique, de transition ou régénératrice, recyclé ou encore certifié Better Cotton, dans la mesure du possible, et présenter des unités de réclamation du meilleur coton (BCCU) lors de l'achat de coton Better Cotton;
- obtenir les certifications requises pour :
 - les matériaux biologiques afin de confirmer de façon indépendante la provenance des matières premières (p. ex. Global Organic Textile Standard [« **GOTS** »] ou Organic Content Standard);
 - les matériaux à base de contenu recyclé afin de confirmer de façon indépendante la provenance des matières premières (p. ex. GOTS et Certification du contenu recyclé);
 - les tissus contenant des matériaux issus de culture régénératrice afin de confirmer de façon indépendante la provenance des matières premières (p. ex. regenagri®).

FIBRES CELLULOSIQUES À BASE DE BOIS

Les fournisseur·ses doivent :

- démontrer leur engagement envers la protection des forêts anciennes et menacées lorsqu'ils/elles fournissent des matériaux cellulosiques à base de bois¹, et :
 - s'approvisionner en fibres cellulosiques à base de bois provenant de coupes légales et d'entreprises productrices de viscose qui se sont vu attribuer une chemise verte (statut Green Shirt Supplier) dans le rapport Hot Button de Canopy;
 - s'approvisionner auprès de sources certifiées par le Forest Stewardship Council (« **FSC®** ») dans la mesure du possible.

BOIS

- Les fournisseur·ses doivent utiliser uniquement du bois d'œuvre et du papier provenant d'arbres récoltés de manière légale, préférablement du bois fait de fibres postconsommation ou de sources certifiées par le FSC®.

¹ Y compris la viscose, le lyocell, le modal et la rayonne.

MATÉRIAUX DE PROVENANCE ANIMALE

L'approvisionnement en matériaux de provenance animale devrait être conforme aux normes les plus élevées en matière de bien-être animal et à tous les règlements pertinents. Arizia ne cautionne pas et n'autorise pas les essais de produits ou cosmétiques ou de beauté, ni de leurs ingrédients, sur les animaux.

LAINES ET POILS

Il s'agit du résultat de la tonte ou du brossage du pelage d'animaux, y compris de moutons, d'alpagas, de chèvres, de chameaux et de yaks.

Les fournisseur·ses doivent :

- utiliser uniquement des poils d'animaux recueillis par le brossage ou la tonte (jamais l'arrachage à vif);
- ne jamais pratiquer le mulesing;
- fournir de la laine mérinos d'Australie uniquement si les fournisseurs ont déclaré ne pas ou ne plus recourir au mulesing. Une période de transition peut être approuvée, au cas par cas, lorsque les fournisseur·ses sont en transition pour cesser le mulesing et qu'ils/elles visent une traçabilité totale;
- se procurer, lorsque c'est possible, de la laine ayant la certification Responsible Wool Standard de Textile Exchange ou la certification d'un programme similaire reconnu internationalement et axé sur le bien-être animal ou la gestion de la biodiversité;
- s'approvisionner, lorsque c'est possible, en cachemire d'élevages ayant la certification Good Cashmere Standard, élaborée par Aid by Trade Foundation, pour tout le cachemire utilisé dans la fabrication de vêtements.

MOHAIR

- Arizia croit que les chèvres qui donnent la laine qui sert à confectionner ses produits devraient être traitées de façon responsable et élevées sur des fermes qui protègent et maximisent la santé écologique.
- Les fournisseur·ses doivent uniquement s'approvisionner en mohair d'élevages ayant la certification Responsible Mohair Standard élaborée par Textile Exchange.

LAINES D'ALPAGA

- Arizia croit que les alpagas qui donnent la laine qui sert à confectionner ses produits devraient être traités de façon responsable et élevés sur des fermes qui protègent et maximisent la santé écologique.
- Les fournisseur·ses doivent uniquement s'approvisionner en laine d'alpaga d'élevages ayant la certification Responsible Alpaca Standard élaborée par Textile Exchange.

DUVET

Il s'agit de la couche de plumes fines qui se trouve sous les plumes extérieures des canards et des oies adultes.

Les fournisseur·ses doivent :

- ne jamais s'approvisionner en duvet ou en plumes d'oiseaux plumés à vif ou gavés;
- veiller à ce que tout le duvet provenant de sources de duvet vierge soit certifié Responsible Down Standard de Textile Exchange ou provienne de sources de duvet recyclé, comme le Re:Down®.

CUIR

Il s'agit de la peau d'un animal, parfois sans les poils, préparée par tannerie ou par un procédé similaire visant à la rendre imputrescible et souple une fois séchée.

Arizia classe le rason et le molleton de style Sherpa dans la catégorie des cuirs.

Les fournisseur·ses doivent :

- s'approvisionner uniquement en cuir de vache (cuir + poils), de mouton (cuir + poils), de chèvre ou de cochon. De plus, tous les cuirs doivent être un sous-produit de l'industrie de la viande et provenir d'animaux qui ne sont pas élevés seulement pour leur fourrure;
- ne pas s'approvisionner en cuir auprès d'élevages impliqués dans toute forme de déforestation dans le biome amazonien;
- s'approvisionner en tanneries ayant été soumises à une vérification du Leather Working Group, conformes au cadre Leather Impact Accelerator de Textile Exchange ou à d'autres outils d'évaluation du rendement environnemental similaires reconnus internationalement, dans la mesure du possible;
- s'approvisionner en cuirs tannés selon un processus végétal ou sans chrome, dans la mesure du possible.

MATÉRIAUX SYNTHÉTIQUES

Les fournisseur·ses doivent :

- s'approvisionner en matériaux synthétiques recyclés postconsommation dans la mesure du possible.
- obtenir la certification requise (p. ex. Global Recycled Standard et norme de certification du contenu recyclé) pour tout matériau comportant du contenu recyclé afin de confirmer de façon indépendante la provenance des matières premières.

MATÉRIAUX INTERDITS

Aritzia interdit les matériaux suivants dans ses produits. Les fournisseur·ses ne doivent pas les utiliser :

FOURRURE

- Il s'agit de la peau apprêtée et recouverte de poils de tout mammifère, utilisée pour fabriquer des vêtements ou encore comme garniture ou décoration.

ANGORA

- Il s'agit du lapin angora.

PEAUX EXOTIQUES

- Il s'agit de cuirs ou de peaux provenant souvent d'espèces rares ou de parties de la peau d'animaux qui ne sont généralement pas utilisés dans l'industrie commerciale de la viande, par exemple, l'alligator, le crocodile, l'émeu, le kangourou, le lézard, l'autruche ou la raie (raie chardon).

PLUMES, OS ET AUTRES

- Il s'agit de plumes d'oiseaux exotiques, y compris l'autruche et le paon, ainsi que d'os, de bois, de coquillages ou de coraux d'origine animale.

ESPÈCES MENACÉES, VULNÉRABLES ET EN VOIE DE DISPARITION

- Il s'agit de matériaux provenant d'animaux ou de plantes figurant sur la [Liste rouge de l'UICN](#) des espèces menacées ou désignés par la CITES, ou encore de toute espèce considérée comme étant en voie de disparition par un pays dans ses frontières.

PROCÉDÉS ET TRAITEMENTS

Pour tous les procédés et les traitements, y compris le dessuintage, le lavage, la teinture et l'apprêt, les fournisseur·ses doivent se conformer à l'ensemble des lois environnementales et du travail existantes.

CONFORMITÉ À LA LISTE DES SUBSTANCES À USAGE RESTREINT D'ARITZIA

- Les fournisseur·ses doivent se conformer à la liste des substances à usage restreint d'Aritzia pour le traitement des matières brutes.

SABLAGÉ AU JET

- Les fournisseur·ses ne doivent traiter au sablage au jet aucun des produits destinés à Aritzia.

ORIGINE

PAYS SANCTIONNÉS

- Les fournisseur·ses ne doivent pas se procurer de matières brutes, de composants ou d'autres parties des produits d'Aritzia auprès de pays sanctionnés par les Nations Unies ou d'organismes figurant sur la liste Special Designated Nationals de l'Office of Foreign Assets Control.

MATÉRIAUX CERTIFIÉS

- Les fournisseur·ses doivent appuyer leurs affirmations concernant la qualité de certains matériaux, par exemple, biologique, recyclé ou autres caractéristiques responsables ou durables, par le certificat de conformité approprié avant de pouvoir nous fournir le matériau visé.

TRAÇABILITÉ DES MATÉRIAUX

- Aritzia pourrait demander aux fournisseur·ses de lui fournir des échantillons, des certificats et des documents de tests d'ADN pour prouver que les normes ci-dessus ont été respectées. Les matériaux entièrement traçables (jusqu'aux matières premières) seront toujours privilégiés.

EMBALLAGE

ENGAGEMENT PACK4GOOD DE CANOPY

Conformément à son engagement envers le programme Pack4Good de Canopy, Aritzia accepte uniquement les emballages durables.

Les fournisseur·ses doivent :

- ne pas s'approvisionner en matériaux d'emballage provenant de forêts anciennes ou menacées;
- utiliser du papier provenant de matériaux recyclés ou certifié par le FSC®, dans la mesure du possible, et présenter sur demande les certificats appropriés à Aritzia aux fins de vérification.

SIGNALEMENT

Les fournisseur·ses doivent aviser l'équipe de la durabilité d'Aritzia en écrivant à sustainability@aritzia.com ou en appelant le service d'assistance téléphonique confidentiel d'Aritzia au +1-844-488-5677 en tout temps s'ils soupçonnent une situation de non-conformité avec l'une des exigences de la présente politique.